

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/218 DU 30 SEPTEMBRE 2021 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU FONDS D'IMPULSION, DE GARANTIE ET D'ACCOMPAGNEMENT « FIGA »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution de la République du Burundi ;
- Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;
- Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;
- Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;
- Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;
- Vu le Décret n°100/069 du 24 septembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;
- Vu le Décret n°100/038 du 18 février 2021 portant Modification du Décret n°100/116 du 21 avril 2015 portant Création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé « Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement » ;
- Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

DECRETE :

 

Article 1 : Est nommée Directeur du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement « FIGA » :

Madame Olga Gloria NYAMPUNDU .

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 30 septembre 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.



LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,



Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO.